

9 mars 2023

Mesdames, Messieurs les membres du Parlement européen,

Dans le cadre des discussions en cours sur **la révision de la réglementation des Indications Géographiques, nos appellations d'origine souhaitent porter à votre attention quelques considérations essentielles pour leur avenir et celui de leurs producteurs.**

Nos appellations d'origine sont un secteur moderne, innovant, créateur de valeur, et sont ancrées dans une tradition riche en savoir-faire. Elles ne sont pas délocalisables. Nous sommes fiers de notre contribution collective à nos territoires respectifs ; conscients que notre activité est cruciale pour le développement économique, social et environnemental de nos régions. **Notre modèle de production soutient un réseau de petites entreprises, souvent familiales, et fournit des milliers d'emplois directs et indirects dans des zones rurales où il n'y a souvent pas d'alternative à la production viticole.** Nos vignes façonnent les paysages, attirent les touristes et font connaître le patrimoine culturel et gastronomique de l'UE dans le monde entier.

Ce secteur a bénéficié d'un cadre réglementaire au niveau de l'UE qui a permis à nos vins d'appellation d'origine de se développer. En particulier, les réformes régulières de la politique agricole commune (PAC) ont permis au secteur des vins IG d'améliorer la qualité, de renforcer les outils réglementaires et la protection, ainsi que de répondre au changement climatique et aux attentes de la société. **Nous estimons que la proposition de réforme de la politique IG représente une menace pour le succès de la politique du vin d'appellation d'origine.**

Premièrement, **nous ne soutenons pas la proposition de la Commission européenne d'externaliser l'examen de nos cahiers des charges vers une agence (EUIPO).** Le cahier des charges de nos vins d'appellation d'origine est complexe. Il va bien au-delà de la protection d'un nom et comprend des règles de production, de conditionnement, d'étiquetage et de durabilité pour lesquelles l'EUIPO n'a aucune expertise. C'est pourquoi, nous estimons que les Etats membres et la Commission européenne doivent être seuls responsables, dans le cadre d'une subsidiarité renforcée, de l'examen des demandes d'enregistrement, des modifications, des oppositions et des annulations. Néanmoins, nous pensons que l'expertise spécifique de l'EUIPO en matière de propriété intellectuelle pourrait et devrait être mise à profit, comme le décrit l'option 2 présentée par la présidence suédoise. En effet, l'EUIPO pourrait jouer un rôle important en gérant le registre de l'Union, ainsi qu'un système d'information et d'alerte sur les noms de domaine, qui pourrait grandement contribuer à renforcer la protection des IG en ligne.

Deuxièmement, **nos appellations d'origine ne soutiennent pas la proposition de la Commission européenne de déconnecter une partie des règles relatives aux vins IG de l'OCM unique.** La proposition de la CE aurait pour conséquence de faire figurer certaines de nos dispositions dans l'OCM (définitions des IG, contrôles, mentions traditionnelles, gestion des volumes, indicateurs de prix), tandis que d'autres parties seraient insérées dans le règlement horizontal sur les IG (procédures, protection, groupements de producteurs). Ce serait une erreur stratégique, car le marché vitivinicole de l'UE se caractérise par une politique de qualité assortie d'outils réglementaires spécifiques (les 2/3 des vins de l'UE sont des vins IG).

L'intérêt pour la sauvegarde et la protection des IG et de la politique vitivinicole est limité à un certain nombre d'États membres. **Des progrès sur la politique des IG et plus généralement sur la politique vitivinicole ont été rendus possibles dans le cadre des réformes de la PAC où des concessions sur ces questions peuvent être obtenues en échange de concessions sur d'autres questions.** Si une partie de la politique vitivinicole IG est insérée dans un autre règlement horizontal, nous ne serons plus en mesure de réviser la politique vitivinicole IG en même temps que la PAC. Il sera également beaucoup plus difficile de faire évoluer nos dispositions car il n'y aura rien ou presque à offrir aux autres États membres. De plus, si une partie de nos dispositions sont transférées vers un règlement horizontal avec une base juridique plus large (c'est-à-dire les droits de propriété intellectuelle et à l'avenir de nouvelles considérations), la DG AGRI, la commission de l'agriculture du PE et le Conseil des ministres de l'agriculture perdront leur capacité à définir les politiques IG et vin.

**D'aucuns nous promettent naïvement que le fait d'inclure des dispositions relatives au vin dans un règlement horizontal sur les IG pourrait protéger le vin contre les attaques visant à l'exclure**

de la politique de promotion ou à lui faire porter des avertissements sanitaires, etc. Au contraire, nous ne voyons pas l'intérêt d'associer le vin IG à d'autres IG qui sont, malheureusement, également attaquées. De plus, si la Commission européenne devait poursuivre une politique fondée sur le rapport BECA de 2022 ne reconnaissant pas la possibilité d'une consommation responsable de vin, alors aucun règlement relatif aux indications géographiques ne constituerait un rempart pour nos appellations d'origine et ne leur permettrait de continuer à bénéficier du soutien de politiques publiques et des financements de la PAC.

Nos appellations d'origine vous demandent de saisir l'opportunité offerte par la révision des IG pour améliorer les dispositions applicables aux vins IG. **Mais cela doit impérativement se faire dans le cadre du règlement OCM où nos règles sont définies.**

Nous vous remercions par avance de prendre nos préoccupations en considération.

Nous serons ravis de poursuivre l'échange avec vous sur ce sujet et restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Au nom des organisations qui suivent :

### Autriche

EISENBERG  
DAC

kamptal

KREMSTAL

LEITHBERG DAC  
TRADITION - TERROIR - TIEFGANG

MITTEL  
BURGEN  
LAND  
DAC  
*Weinvorhersage:  
sonnig*

NEU  
SIEDLER  
SEE  
• DAC •



Süd  
Steiermark DAC



Wiener  
Gemischter  
Satz DAC

## République Tchèque



## Allemagne



Weinbauverband Mosel  
Weinbauverband Mittelrhein  
Weinbauverband Nahe  
Weinbauverband Ahr



Pfalz und Rheinhessen



## Italie



## Slovénie



## Pays Bas



VERENIGING  
NEDERLANDSE  
WIJN  
PRODUCENTEN

## Espagne



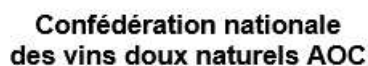
DENOMINACIÓ D'ORIGEN  
**BINISSALEM  
MALLORCA**





## France



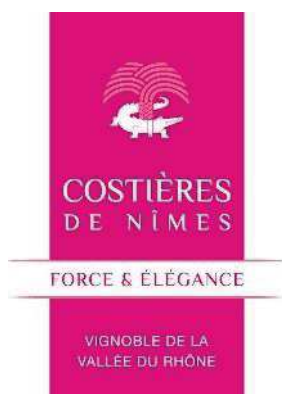




50 ANS D'A.O.C. PROVENCEALES  
BANDOL - BELLET - CASSIS - LES BAUX DE PROVENCE - PALETTE



COTEAUX  
VAROIS  
EN PROVENCE  
Appellation d'Origine Protégée



Clairette  
de Die  
L'EFFERVESCENCE INTEMPORELLE





VINS DE NANTES

LA FÉDÉRATION

GROS PLANT DU PAYS NANTAIS  
COTEAUX D'ANCENIS  
MUSCADET



ODG MEDOC  
HAUT-MEDOC  
LISTRAC-MEDOC

CONSEIL DES VINS DE SAINT-EMILION



TOURAINE  
VINS DU VAL DE LOIRE



BOURGUEIL  
Grands Vins de Loire



UNION VITICOLE  
SANCERROISE

SYNDICAT  
DES  
BOURGOGNES



AOC  
Grignan-les-Adhémar  
VIGNOBLES DE LA VALLÉE DU RHÔNE





## Hongrie



### National Council of the Wine Communities Hungary

#### au nom de

**PDO Soltvadkerti**  
**PDO Csopak/Csopaki**  
**PDO Monor / Monori**  
**PDO Duna / Dunai**  
**PDO Pannon**  
**PDO Tihany / Tihanyi**  
**PDO Káli**  
**PDO Izsáki Arany Sárfehér**  
**PDO Zala / Zalai**  
**PDO Nagy-Somló / Nagy-Somlói**  
**PDO Debrői Hárslevelű**  
**PDO Bükk / Bükki**  
**PGI Dunántúli / Dunántúl**  
**PGI Balatonmelléki**  
**PDO Tokaj / Tokaji**  
**PDO Sopron / Soproni**  
**PDO Hajós-Baja**  
**PDO Pécs**  
**PDO Csongrád / Csongrádi**  
**PDO Villány / Villányi**  
**PDO Tolna / Tolnai**  
**PDO Etyek-Buda / Etyek-Budai**  
**PDO Szekszárd / Szekszárdi**  
**PDO Kunság / Kunsági**  
**PDO Pannonhalma / Pannonhalmi**  
**PDO Neszmély / Neszmélyi**  
**PDO Mór / Móri**  
**PDO Somló / Somló**  
**PDO Balatonfüred-Csopak / Balatonfüred-Csopaki**  
**PDO Balaton-felvidék / Balaton-felvidéki**  
**PDO Balatonboglár / Balatonboglári**

**PDO Balaton / Balatoni**  
**PDO Badacsony / Badacsonyi**  
**PDO Mátra / Mátrai**  
**PDO Eger / Egri**  
**PGI Duna-Tisza-közi**  
**PGI Zemplén / Zempléni**  
**PGI Felső-Magyarország / Felső-Magyarországi**